



Fiche 1 Impliquer durablement les élus et les services

Liens vers d'autres fiches

- ▶ Fiche 2 « Constituer les instances de suivi et de pilotage »
- ▶ Fiche 6 « Inclure une dimension transversale »

A quel moment de la démarche ?

- ▶ *Il est important d'impliquer le personnel et l'ensemble des élus dès le début de la démarche puis à chaque étape de l'Agenda 21.*
- ▶ *Ne pas hésiter à ajuster ses outils de mobilisation et d'implication des élus et services au cours de la démarche pour trouver ceux qui fonctionnent.*

Pourquoi ?

L'implication des élus et de tous les agents est nécessaire pour :

- **Mobiliser leur expertise** sur les différentes thématiques pour la mettre au service d'un projet collectif.
- **Maintenir la dynamique autour de l'Agenda 21**, projet par nature inscrit dans la durée.
- « **Faire vivre l'Agenda 21** » car ils sont les locomotives de la démarche en étant pilotes ou partenaires des actions mises en œuvre.
- **Construire et porter un message cohérent et fort en interne**, pour mieux convaincre les autres acteurs du territoire. L'exemplarité de la collectivité dans ses pratiques internes notamment est un gage de cohérence et d'engagement.

Quelle méthode ?

« Donner envie » et « convaincre » élus et services

- Montrer **la plus-value que peut avoir un Agenda 21** (culture partagée, regards croisés, objectifs communs, amélioration continue, défrichage de nouvelles compétences...).
- Montrer que **l'Agenda 21 est complémentaire avec d'autres projets territoriaux de DD** comme les PCET, SCOT, PLUi..., et non en concurrence ou en contradiction.
- **Positiver vos propos** en évoquant des perspectives optimistes, rassurantes et des opportunités réalistes, même s'il est important d'évoquer les problématiques liées au réchauffement climatique par exemple.
- S'appuyer sur des collectivités engagées pour **donner à voir des exemples** et mettre en relation les élus et les services entre eux.





Fiche 1 Impliquer durablement les élus et les services

« Expliquer », « Réexpliquer », « Rassurer »

- Préciser **le sens du mot Agenda 21** et chercher à lui donner une signification locale.
- Rassurer sur **la compatibilité entre le temps politique et le temps du projet** : le temps de la réflexion sur 2/3 ans, le temps long de la stratégie à 20 ans, le temps de l'action à 5 ans et le temps court de certaines actions démonstratrices à 1 ou 2 ans.
- Prendre le temps de **réexpliquer les bases tout au long de la démarche** (lors des temps de restitution par exemple).

Définir l'ambition de la démarche en toute honnêteté et transparence

- Formaliser **l'implication des acteurs au plus haut niveau** (maire/président, DGS, SG), en précisant qu'une implication forte donnera un signal important et inscrira le projet comme une priorité.
- **Repérer les personnes motivées** et constituer une « équipe projet » de personnes ressources.
- Formaliser la démarche : **préciser les rôles de chacun**. Il est important notamment de légitimer l'action du référent Agenda 21 par une lettre de mission et d'expliquer ce qu'on attend des différents services, des élus, l'investissement que cela représente pour chacun en termes de temps à consacrer, et les moyens qu'on se donne pour produire le diagnostic.

Et dans la pratique ?

Entretenir une dynamique collective

- Fixer une certaine **fréquence de réunions** et faire des points d'étapes réguliers (tous les 2 ou 3 mois environ).
- Rendre compte du chemin parcouru : **montrer régulièrement les progrès et les changements atteints** et informer les élus et les services des avancées du projet.
- Utiliser les **supports de communication** (interne et externe) existants et attrayants.
- Travailler sur des **productions communes** (guides internes, événementiel ...).
- Proposer des **actions conviviales et ludiques** : ateliers et méthodes d'animation ludiques, valorisation des engagements et des actions (challenges interservices, sorties pédagogiques, café débats internes, petits déjeuners thématiques...).



